



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 19 avril 2018
19 heures 00

GF/RS

N° 002271

Demande de
subvention - Contrat
de Ruralité 2018.

Affiché le :

Le jeudi 19 avril 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le jeudi 12 avril 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

ABSENTS : M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la circulaire du 23 juin 2016 du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° CC-20 16-178 du 15 décembre 2016 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon approuvant le projet de contrat de ruralité et ses annexes,

Vu la délibération n° 2098 du 31 janvier 2017 approuvant le contrat de ruralité,

Le contrat de ruralité s'articule autour de 6 axes prioritaires :

- L'accessibilité aux services et aux soins,
- Le développement de l'attractivité: économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc,
- La redynamisation des bourgs-centres et le soutien au commerce de proximité,
- Les mobilités,
- La transition écologique,
- La cohésion sociale,

Les contrats de ruralité obéissent à la même logique que les contrats de ville et doivent permettre de mettre en place un véritable projet de territoire fédérant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs. Ils permettent de coordonner et d'optimiser les différents outils financiers de l'Etat : le FNADT, la DETR (les actions conduites dans le cadre du contrat de ruralité sont prioritaires pour un financement par la DETR), le SIPL.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Contrat de ruralité pour 6 projets :

1. Rénovation et de mise aux normes de sécurité du stade municipal Joseph Marie Antoine dit « stade Viton » Phase 2 -
2. Projet de réaménagement du jardin public de la ville (Apt) phase 2 - Installation de mobiliers et aménagement paysager
3. Réhabilitation du plan d'eau de Riaille - Phase 2 - Création de 2 cours de tennis.
4. Rénovation de la gare routière
5. Etude rénovation parking du lycée – extension de la gare routière
6. Projet de mise en œuvre d'un espace dédié aux jardins familiaux

1. Pour le stade VITON :

La ville d'Apt propose, dans le cadre du contrat de ruralité, de solliciter l'Etat à hauteur d'un financement de 19 375,60 € pour la phase 2 du projet rénovation et de mise aux normes de sécurité du stade municipal Joseph Marie Antoine dit « stade Viton ». La phase 2 comprend la réfection des vestiaires et des sanitaires du stade.

vestiaires et sanitaires Stade VITON Phase 2 - 2018				
Dépenses		Recettes		
	HT	financeurs	HT	%
PHASE 2 : VESTIAIRES ET SANITAIRES avec mise en conformité accessibilité	99 439,00 €	Conseil Régional PACA/ FRAT	20 400,00 €	20,5 1
		contrat de ruralité	19 375,60 €	19,4 9
		FFF Amateur	19 887,80 €	20,0 0
		CNDS	19 887,80 €	20,0 0
		Autres		
		Ville d'Apt	19 887,80 €	20,0 0
Total vestiaires et sanitaires	99 439,00 €	Total vestiaires et sanitaires	99 439,00 €	100

2. Pour le jardin public : Aménagement paysager et remplacement du mobilier.

Le jardin public constitue l'espace vert majeur de la commune d'Apt. Ce parc arboré d'un hectare situé en plein cœur de ville est caractérisé par de nombreux arbres centenaires et trois grands bassins reliés entre eux par de discrets canaux.

Il est prévu de rénover le jardin public en 2 phases distinctes lui permettant de redevenir un lieu convivial.

La phase 1, financée dans le cadre du budget 2017, porte sur la réalisation d'une aire de jeux à proximité des écoles, du centre de loisirs du centre-ville et de la crèche intercommunale.

La phase 2, prévue sur l'exercice 2018, comprend le remplacement du mobilier, la réfection des sanitaires et la végétalisation du site.

La ville d'Apt propose, dans le cadre du contrat de ruralité, de solliciter l'Etat à hauteur d'un financement de 66 500 € sur un coût total de la phase 2 de 133 000 € HT.

Dépenses	€HT	Recettes	€HT	%
réaménagement	133 000 €	Contrat de ruralité	66 500 €	50
		FRAT - REGION	24 600 €	18,5
		Ville d'Apt	41 900 €	31,5
Total dépenses	133 000 €	Total recettes	133 000 €	

3. Réhabilitation du plan d'eau de Riaille - Phase 2 - Création de 2 cours de tennis

La phase 1 pour l'exercice 2017 a permis de réhabiliter les deux terrains existants du plan d'eau.

En 2018, la phase 2, créera 2 nouveaux terrains en gazon synthétique.

Cet équipement permettra de développer la pratique du tennis auprès de la population mais également de développer des actions de sensibilisation à ce sport.

Enfin, cet équipement, situé au plan d'eau intercommunal, participera à la mise en valeur du site.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 26 169,60 € dans le cadre du contrat de ruralité pour le financement de la phase 2 : création de 2 terrains de tennis.

PHASE 2 - 2018				
DEPENSES		RECETTES		
PHASE 2 - 2018 création 2 terrains gazon synthétique	65 424,00 €	REGION CRET CONTRAT RURALITE	21 715,00 €	33,19%
		autofinancement	26 169,60 €	40,00%
			17 539,40 €	26,80%
TOTAL HT phase 2	65 424,00 €	TOTAL HT phase 2	65 424,00 €	
TVA	13 084,80 €	TVA	13 084,80 €	
TOTAL TTC phase 2	78 508,80 €	TOTAL TTC phase 2	78 508,80 €	

4. Rénovation de la gare routière

La gare routière d'Apt accueille de nombreuses lignes de transport en commun, notamment la ligne Régionale (LER) Digne les Bains / Avignon mais aussi plusieurs lignes du réseau départemental de Vaucluse.

La gare routière actuelle ne répond plus de façon satisfaisante aux besoins identifiés en termes de services et d'accueil des usagers.

La rénovation proposée vise à, assurer une meilleure sécurité pour les utilisateurs en permettant une circulation piétonne sécurisée accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les locaux actuels seront adaptés avec un local spécifique pour les chauffeurs, des panneaux d'affichages, des sanitaires adaptés etc.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 246 136,50 € dans le cadre du contrat de ruralité pour le financement de la rénovation de la gare routière.

GARE ROUTIERE				
dépenses en investissement	montant HT	Financements	montant	%
Maîtrise d'œuvre 10%	44 752,00 €			
SPS et études diverses :	7 500,00 €			
toilettes aux normes PMR et installation	43 000,00 €	Contrat de ruralité	246 136,50 €	50
aménagement bâtiment gare routière	42 696,00 €	CRET - REGION PACA	88 000,00 €	17,9
aménagement urbain gare routière	354 325,00 €	Ville d'APT	158 136,50 €	31,1
TOTAL HT	492 273,00 €	TOTAL	492 273,00 €	

5. Etude rénovation parking du lycée – extension de la gare routière

L'aménagement du parking du lycée permettra de réorganisation la gestion des transports scolaires et les flux piétonniers des collégiens et lycéens.

2018 étude :

Afin de réaliser ce projet la commune va lancer un concours et déléguera la maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 4 945 € dans le cadre du contrat de ruralité pour le financement de l'Etude de la rénovation du parking du lycée-extension de la gare routière.

ETUDE - 2018				
dépenses en investissement	montant HT	Financements	montant	%
Concours	12 000,00 €	Contrat de ruralité	4 945 €	10
Maîtrise d'oeuvre	29 500,00 €	REGION CRET	19 780 €	40
Etude technique	7 950,00 €	Ville d'APT	24 725 €	50
TOTAL HT	49 450,00 €	TOTAL	49 450,00 €	

6. Projet de mise en œuvre d'un espace dédié aux jardins familiaux

A la demande d'habitants du quartier de St Antoine, la commune souhaite mettre en place des jardins familiaux.

Engagée dans une politique de développement durable (agenda 21) la création de jardins familiaux favorise le lien social et le respect de l'environnement. Les jardins seront des lieux d'éducation à l'environnement à la gestion des déchets, à une gestion économe de l'eau.

Il est prévu d'aménager 6 parcelles dont l'une sera sous format de jardin partagé. Les travaux comprendront le nivellement, la pose de clôtures, l'achat et l'installation de cabanes de jardin et le raccordement à un réseau d'adduction d'eau.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 14 999,80 € dans le cadre du contrat de ruralité pour le financement des jardins familiaux.

JARDINS FAMILIAUX				
Dépenses	€HT	Recettes	€HT	%
	33 334 €	Contrat de ruralité	14 999,80 €	45
		Conseil Départemental 84	8 334 €	25
		Ville d'Apt	10 000,20 €	30
Total dépenses	33 334 €	Total recettes	33 334 €	

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

SOLLICITE une subvention à hauteur de 19 375,60 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité pour le projet « Rénovation et de mise aux normes de sécurité du stade municipal - Joseph Marie Antoine dit « stade Viton »Phase 2 »,

SOLLICITE une subvention à hauteur de 66 500 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité pour le projet « réaménagement du jardin public de la ville (Apt) phase 2 Mobiliers et aménagement paysager

SOLLICITE une subvention à hauteur de 26 169,60 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité pour le projet « Réhabilitation du plan d'eau de Riaille - Phase 2 - Création de 2 cours de tennis »,

SOLLICITE une subvention à hauteur de 246 136,50 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité pour le projet « rénovation de la gare routière »,

SOLLICITE une subvention à hauteur de 4 945 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité pour le projet « Etude rénovation parking du lycée – extension de la gare routière »,

SOLLICITE une subvention à hauteur de 14 999,80 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité pour le projet « projet de mise en œuvre d'un espace dédié aux jardins familiaux »,

APPROUVE les plans de financements des 6 projets présentés ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

AUTORISE Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Dominique SANTONI**